

# **RÈGLEMENT DES COTISATIONS 2023-2024**

Tous les élèves doivent acquitter un droit d'inscription.

Le droit d'inscription est une cotisation permettant d'accéder aux ateliers et de bénéficier des cours assurés par des enseignants qualifiés.

#### **MODALITÉS**:

Les cotisations sont payables à l'année ou aux trimestres.

#### Trimestres et dates de paiement :

	Période des cours	Dates de paiement
1 <sup>er</sup> trimestre	Lundi 18 septembre 2 au Samedi 23 décembre 2023	Le jour de inscription
2 <sup>ème</sup> trimestre	Lundi 8 janvier au 30 mars 2024	Du lundi 8 au vendredi 26 janvier 2024 *
3 <sup>ème</sup> trimestre	Mardi 2 avril au 6 juillet 2024	Du lundi 2 au vendredi 26 avril 2024*

<sup>\*</sup>Au terme de cette période de paiement vous serez en impayé et devrez vous acquitter de votre facture auprès du Trésor public.

Un appel à cotisation vous parviendra vous rappelant le montant dû.

### **DÉMISSION**:

Si vous souhaitez ne pas poursuivre vos activités à l'école d'art, <u>il</u> <u>est indispensable de nous prévenir par écrit ou par téléphone avant chaque trimestre engagé</u>. Nous vous remercions pour votre compréhension et votre aimable collaboration.

(dates des vacances scolaires au verso)



# VACANCES SCOLAIRES 2023/2024

## Pour les élèves de l'EACM

**TOUSSAINT Dernier cours :** Samedi 21 octobre 2023 au soir

Reprise des cours : Lundi 06 novembre 2023 au matin

NOËL Dernier cours : Samedi 23 décembre 2023 au soir

Reprise des cours : Lundi 8 janvier 2024 au matin

HIVER Dernier cours : Samedi 10 février 2024 au soir

Reprise des cours : Lundi 26 février 2024 au matin

**PRINTEMPS** Dernier cours : Samedi 6 avril 2024 au soir

Reprise des cours : Lundi 22 avril 2024 au matin

**ASCENSION Dernier cours**: Mardi 7 mai 2024 au soir

Reprise des cours : Lundi 13 mai 2024 au matin

**ETÉ** Dernier cours : Samedi 6 juillet 2024 au soir

Les cours se déroulant pendant les jours fériés ne sont pas remplacés.